



AMICALE DES PINASSEYRES

Règles de jauge des pinasses à voile du Bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseysres

1 DOCUMENTS DE REFERENCES	3
2 INTRODUCTION	3
3 ADMINISTRATION DE LA JAUGE	3
4 REGLE DE CONFORMITE A LA JAUGE.....	4
5 COQUE.....	5
5.1 DIMENSIONS	5
5.2 MATERIAUX	6
5.3 ASSEMBLAGE	6
5.4 REPARATIONS	6
6 APPENDICES.....	7
6.1 DERIVE.....	7
6.2 GOUVERNAIL (SAFRAN)	7
6.3 BARRE.....	7
7 ESPARS	7
7.1 LE MAT.....	7
7.2 LA VERGUE	7
7.3 LE TANGON	7
8 LE GREEMENT COURANT.....	8
9 ACCASTILLAGE.....	8
9.1 CIRCUITS D'ECOUTE	8
9.2 CIRCUITS D'AMURE.....	8
9.3 CIRCUIT DE DRISSE.....	8
9.4 ETAMBRAI (TOSTE).....	8
9.5 EMPLANTURE (TOSTE).....	9
9.6 INSTRUMENTS DE NAVIGATION	9
10 VOILE	10
10.1 DIMENSIONS	10
10.2 PLAN	10
11 RESTAURATION ET SAUVEGARDE DES PINASSES EXISTANTES.	11



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseysres

1 Documents de références

- ✓ Statuts de l'amicale des Pinasseysres
- ✓ Règlement intérieur de l'Amicale des Pinasseysres
- ✓ Règles pour l'Equipement des Voiliers
- ✓ Conformité des pinasses
- ✓ Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon du 19/05/2009

2 Introduction

La Jauge des pinasses à voile est la garantie de la préservation du patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon.

Elle est destinée à une homogénéité dans la construction, le gréement et la voilure des pinasses à voile.

Elle est censée préserver la Pinasse dans un état le plus proche possible des premières pinasses ayant régalé au sein de l'Amicale des Pinasseysres et de se prémunir de dérive visant à en améliorer les performances au détriment du patrimoine.

3 Administration de la Jauge

La jauge est gérée par le comité de jauge conformément aux statuts de l'Amicale des Pinasseysres.

Son travail consiste à la contrôler, la faire respecter et la faire évoluer si nécessaire.

Chaque évolution de la jauge sera soumise à l'approbation du Conseil de l'Amicale des Pinasseysres.

C'est lui et lui seul qui la validera par vote à la majorité et ordonnera sa mise en application.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

4 Règle de Conformité à la jauge

Afin de rendre le championnat le plus équitable possible entre des pinasses de conceptions et d'âges différents, est défini une «Règle de Conformité à la jauge», à laquelle chaque pinasse doit se conformer, pour prétendre participer au championnat.

Le Conseil est libre de ne pas accepter une pinasse non conforme à la jauge, à participer au championnat ou à une régate donnée, faisant valoir les points de non-conformité.

Néanmoins, lorsqu'une pinasse est non conforme à la jauge, le Conseil peut à tout moment :

Accepter sa participation au championnat ou à une régate, en contrepartie d'une pénalité de jauge, particulièrement en cas de non-conformité qui pourraient procurer un avantage en termes de performance ou qui serait susceptible de dénaturer la Pinasse dans son architecture, ses matériaux ou son esthétique. A l'appréciation du Conseil, la pénalité de jauge peut prendre la forme soit d'une pénalité de un à plusieurs points à ajouter au nombre de points que la pinasse obtient à chaque régate courue ou d'une mise en demeure de se mettre en conformité dès la régate suivante.

Lui accorder une dérogation, c'est-à-dire lui permettre de participer au championnat ou à une régate, sans pénalité de jauge, considérant que la non-conformité ne lui procure pas d'avantage en terme de performance, particulièrement lorsqu'il s'agit de réparations, de renforts ou d'autres modifications rendues indispensables à l'intégrité de l'embarcation et à la sécurité de la navigation. C'est principalement le cas des pinasses les plus anciennes ou les plus dégradées, Cf. chapitre [Restauration et sauvegarde des pinasses existantes.](#)

Le Conseil tient à jour un document intitulé « Conformité des pinasses » qui mentionne pour chaque pinasse son état de conformité à la jauge et le cas échéant ses pénalités et/ou ses dérogations de jauge.

Ce document est modifiable à tout moment, y compris en cours de championnat, sur décision du Conseil, et au gré des modifications apportées aux pinasses.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseysres

5 Coque

5.1 Dimensions

Dimensions de la coque

Longueur hors tout: minimum 8,25 m / maximum 8,70 m

Largeur hors tout: minimum 1,60 m / maximum 1,82 m

Creux de la coque

Minimum 0,60 m / maximum 0,70 m

Elancements avant et arrière

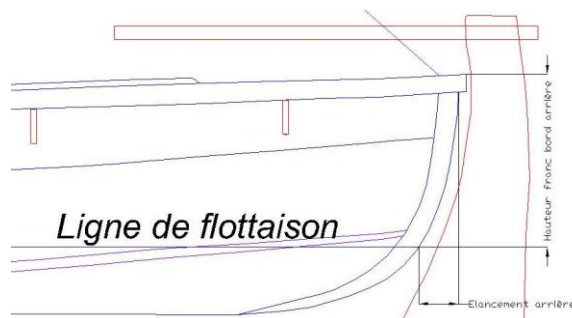
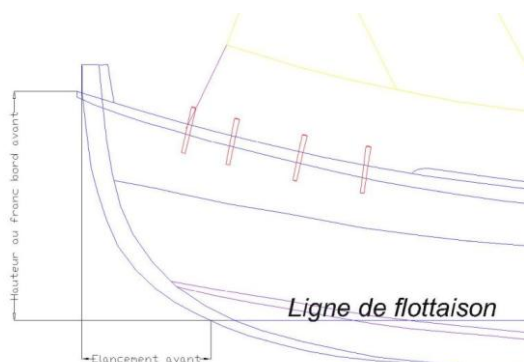
Maximum 40 cm ARRIERE, 70 cm AVANT

Tolérance de 10% pour le minimum

Hauteur franc bord avant et arrière

Maximum 62 cm ARRIERE, 80 cm AVANT

Tolérance de 10% pour le minimum



Quilles d'angle et quille :

Forme et dimension libres

Largeur entre quilles d'angle :

Maximum 1,05 m

Bordés et sole :

Epaisseur : 14 mm Minimum

Varangues :

Epaisseur : 30mm Minimum, espacement de 25cm à 30cm d'axe à axe.

Membrures :

Epaisseur : 12mm Minimum, nombre minimum autant que de varangue.

Puits de dérive :

Longueur ouverture coté quille : 55 cm Maximum. Largeur maximum ouverture 5 cm

Plancher :

Le plancher d'épaisseur libre.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

5.2 Matériaux

Bordés et sole :

Pin, Acajou, Sapelli.

Quilles d'angle et quille :

Pin, Acajou, Iroquo, Chêne, Niangon, Sapelli.

Varangues :

Pin, Acajou, Chêne, Iroko, Niangon, Sapelli.

Membrures :

Acacia, Frêne.

Plat bord, cingle, liston :

Pin, Acajou, Chêne, Iroko, Niangon, Acacia, Sapelli.

Puits de dérive :

Pin, Acajou, Chêne, Iroko, Niangon, Sapelli

Bancs :

Pin, Acajou, Chêne, Iroko, Niangon, Acacia, Sapelli.

Plancher :

Il est constitué soit à partir de lame de bois, soit par plaque de contreplaqué, il peut être plein ou ajouré.

5.3 Assemblage

Par vis, clous, rivets, colle.

5.4 Réparations

Les réparations reprendront les matériaux autorisés par la jauge.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

6 Appendices

6.1 Dérive

Dérive en bois plein de type sabre.

Longueur : 1,50 m Maximum entre quille et son extrémité.

Epaisseur maximum 5cm.

La Largeur est limité par l'ouverture du puis de dérive (Cf. chapitre [Dimensions](#))

6.2 Gouvernail (Safran)

Gouvernail d'une seule pièce est en bois plein. Longueur immergée : 80 cm Maximum

De forme libre et d'épaisseur maximum de 3cm.

6.3 Barre

La barre est en bois plein et doit pouvoir se désolidariser du gouvernail.

7 Espars

7.1 Le mât

Longueur : 6,60 m Maximum Section : 110mm Maximum.

Matériaux : en bois exclusivement, il peut être plein ou creux.

La tête de mât peut être équipée d'un cerclage métallique.

Le pied de mât doit être équipé d'une ferrure métallique munie d'un doigt.

7.2 La vergue

Longueur : 5,00 m Maximum

Matériau : en bois exclusivement, elle peut être pleine ou creuse.

7.3 Le tangon

Longueur : Au maximum la longueur de bateau.

Matériau : bois ou fibre de verre.

L'extrémité coté écoute doit être équipé d'une mâchoire en bois de forme libre.

Le tangon doit être en une seule pièce.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

8 Le gréement courant

Composé de cordages type Coton, Polyester, Dyneema ou Chanvre, diamètre et longueur libres.

Une drisse de voile.

Une amure.

Une écoute.

9 Accastillage

9.1 Circuits d'écoute

L'écoute est fixée au point d'écoute de la voile par un nœud ou un « Cabillot », sa trajectoire est déviée uniquement par l'étambot sans autre artifice. Le taquet de grand-voile est assuré uniquement par un filoir en bois.

9.2 Circuits d'amure

L'amure est fixée au point d'amure de la voile par un nœud et vient se fixer sur la coque uniquement à l'aide d'un tolet placé sur la cingle.

9.3 Circuit de drisse

La drisse est fixée au rocambeau par un nœud, son passage en tête de mât est assuré par un réa fixe (simple trou dans le mat) et sa fixation à la coque par un tolet.

La longueur de la drisse peut être limitée par des cabillots venant en butée sur le réa en tête de mât.

La drisse est avec âme en polyester, Dyneema ou en chanvre, la gaine peut être retirée sur une partie de sa longueur pour faciliter la glisse dans le réa.

9.4 Etambrai (Toste)

L'étambrai (Toste) fixée par des tolets comporte une ouverture circulaire et centrée pour le passage du mât.

La Toste est amovible et maintenue par des tolets et peut également être sécurisée par de la garcette.

Le diamètre de l'ouverture sur la Toste compte tenu de la possibilité de naviguer avec différents gréements (petit ou grand) est fixé au maximum à 16cm.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

9.5 Emplanture (Tosteï)

L'emplanture du mât (tosteï) est constituée d'une plaque de bois fixe, pourvu de trous excentrés de l'axe longitudinal du bateau et peut être muni d'un trou central, permettant le réglage de l'inclinaison du mât.

Une surépaisseur dont la hauteur sera égale à la hauteur du doigt métallique est autorisée sur la périphérie de l'emplanture de mât (tosteï). Il ne devra pas servir de « rail ». Son écart devra être au minimum de 8cm par rapport au centre du mat.

Cela signifie si le mat fait 110mm, il y aura un débattement de 2,5cm de chaque côté.

9.6 Instruments de navigation

Une girouette peut être fixée en tête de mât.



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseysres

10 Voile

Les méthodes de mesures, sauf indication contraire dans le présent règlement, doivent être en accord avec les Règles pour l'Équipement des Voiliers. (R.E.V) de la FFV.

Le tissu utilisé est de type polyester tissé.

La voile est constituée de laizes verticales cousues.

Des prises de ris peuvent être installées, la hauteur est libre.

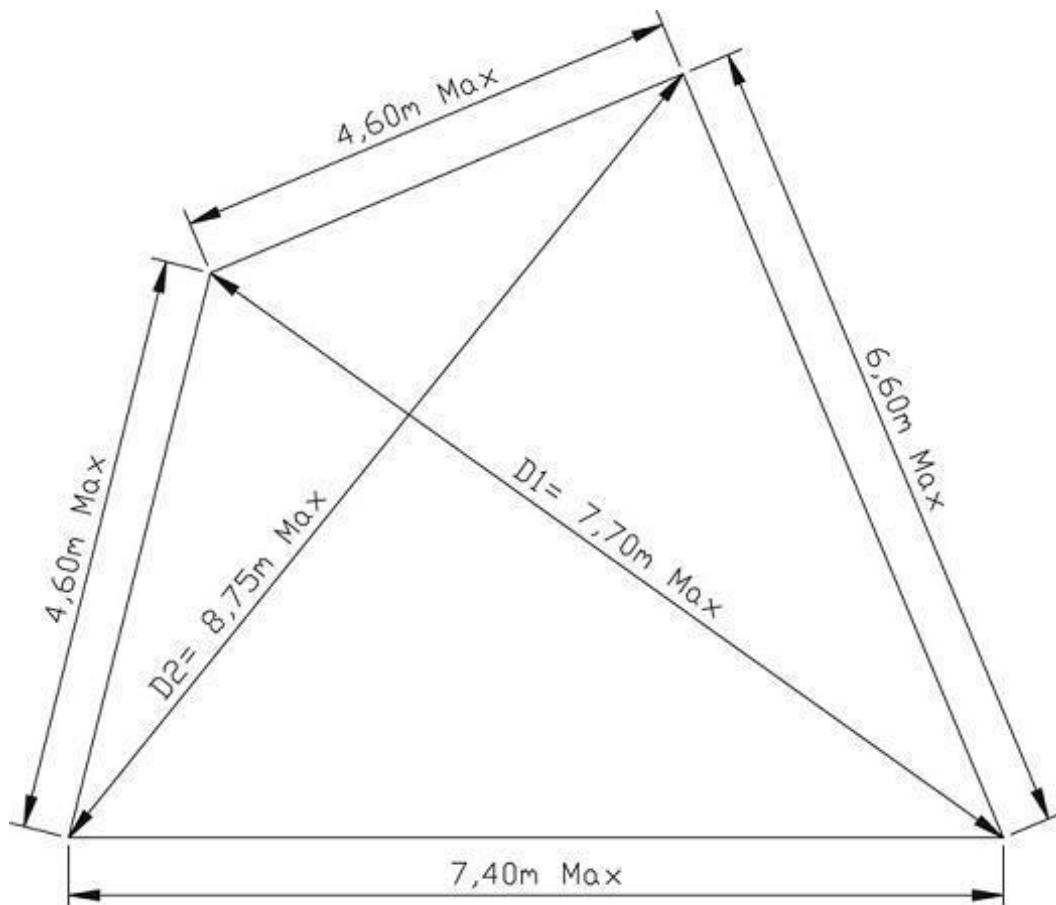
La voile sera fixée à la vergue par un transfilage et ou des ligatures.

10.1 Dimensions

Guindant.....	: 4,60m Max
Bordure	: 7,40m Max
Chute	: 6,60m Max
Tête.....	: 4,60m Max
Diagonale 1 (Point d'écoute, point de drisse)	: 7,70m Max
Diagonale 2 (Point de pic, point d'amure)	: 8,75m Max
Surface projetée maximum	: 29m ²

10.2 Plan

Les mesures doivent être conformes au plan ci-dessous :





Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

11 Restauration et sauvegarde des pinasses existantes.

Possibilité de platines métalliques pour renforcer les pinasses de la flotte dont l'Age nécessite des renforts (Bordée/ Plat bords, autres)

Toute demande de préservation pour restaurer structurellement une pinasse ne passant pas par un travail de charpente naval devra faire l'objet d'une demande au Comité de Jauge.

Pour la conservation des pinasses existantes une ou Plusieurs dérogations à la présente jauge peuvent être consenties après demande et avis du Comité de jauge et accord du Bureau et du Conseil.

Toutes les dérogations seront consignées dans le document de « Conformité des pinasses »



Règles de jauge des pinasses à voile du bassin d'Arcachon de l'Amicale des Pinasseys

Au Teich, le 03/05/2025

Jean-Charles MEISTERTZHEIM
Président

Fabrice GELIBERT
Vice-Président et Responsable Jauge

Charlotte DARRIBAT
Trésorier

Pascal CHAPOULAUD
Secrétaire

Tableau de suivi des évolutions du document :

Version : Identifie la version du document.

Objet : Identifie la ou les évolutions apportées à la version précédente.

Date d'approbation : Date d'approbation du document par le conseil de l'Amicale des Pinasseys.

Version	Objet	Date d'approbation
V01	Création	3/05/2025